

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable.

2024



Régie Eau ECLA

Tel : 03.84.47.88.81

E-mail : [eaux@ecla-jura.fr](mailto:eaux@ecla-jura.fr)

Régie Eau Potable

## SOMMAIRE

### Table des matières

I/ CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE .....	3
1.1/ TERRITOIRE ET NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS.....	3
1.2/ MODE DE GESTION DU SERVICE.....	3
1.3/ NATURE DES RESSOURCES ET VOLUMES PRÉLEVÉS.....	5
1.4/ NOMBRE D'ABONNEMENTS ET VOLUMES VENDUS.....	8
1.5/ PERFORMANCE DU RÉSEAU.....	9
II/ TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE.....	12
2.1/ LE PRIX DE L'EAU .....	12
2.2/ MODALITÉS DE FACTURATION.....	19
2.3/ MONTANTS DES RECETTES, VENTE D'EAU ET EXPLOITATION.....	19
Les volumes et le produit des ventes sont les suivants :.....	19
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES FOULLETONS.....	19
SYNDICAT MIXTE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE BEAUFORT,.....	20
III/ INDICATEURS DE PERFORMANCES.....	20
3.1/ QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE.....	20
3.2/ INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU.....	34
3.3/ RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION.....	35
3.4/ INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS.....	35
3.5/ INDICE LINÉAIRE DES PERTES EN RÉSEAU.....	35
3.6/ TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU.....	36
3.7/ TAUX D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU.....	37
3.8/ TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES.....	38
3.9/ DÉLAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS ET TAUX DE RESPECT DE CE DÉLAI.....	38
3.10/ DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ.....	38
3.11/ TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L' ANNÉE N-1.....	38
3.12/ TAUX DE RÉCLAMATION.....	38
IV/ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	39
4.1/ MONTANT DES TRAVAUX .....	39
4.2/ ENCOURS DE LA DETTE ET ANNUITÉ.....	40
4.3/ COMPTE ADMINISTRATIF 2024.....	40
4.4/ DÉGRÈVEMENTS.....	42
4.5/ MONTANT DES AMORTISSEMENTS.....	42
4.6/ PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX.....	42
V/ ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE.....	42
5.1/ MONTANT DES ABANDONS DE CRÉANCE.....	42
5.2/ DESCRIPTIFS ET MONTANTS DES OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE.....	42

---

## Le présent rapport a pour objectifs

- ✓ De présenter les caractéristiques techniques et financières du Service public de distribution d'eau potable de la Régie Eau Potable d'ECLA,
- ✓ De permettre aux consommateurs de comprendre facilement leur facture d'eau, sans avoir à la déchiffrer,
- ✓ D'informer le consommateur de la qualité de l'eau distribuée,
- ✓ Suite à l'Arrêté du 2 mai 2007 et à l'Arrêté du 2 décembre 2013, d'évaluer l'inscription du Service dans une stratégie de développement durable grâce aux indicateurs de performance.

## **I/ CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE**

### **1.1/ TERRITOIRE ET NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS**

➤ La Régie Eau Potable d'ECLA alimente et entretient les réseaux de distribution d'eau potable de 16 communes :

CHILLY-LE-VIGNOBLE, CONDAMINE, CONLIEGE, COURBOUZON, COURLANS, COURLAOUX, FREBUANS, L'ETOILE, LONS-LE-SAUNIER, MACORNAY, MESSIA-SUR-SORNE, MOIRON, MONTAIGU, MONTMOROT, SAINT-DIDIER, TRENAL. Elle alimente également la Zone Industrielle de PERRIGNY.

- ✓ Soit une population d'environ 28 000 habitants,
- ✓ La Régie Eau d'ECLA fournit de l'eau en gros au SIE des Foulletons et au SMEA de Beaufort.

### **1.2/ MODE DE GESTION DU SERVICE**

La Régie Eau potable et la Régie Assainissement d'ECLA ont optimisé leur fonctionnement en mutualisant leurs services (direction, travaux, administratif et financier...). La Régie Eau Potable d'ECLA comprend :

- 0,5 ETP directrice
- 1 ETP ingénieur chargé de la préservation des ressources en eau
- 1 ETP technicien chargé des études et travaux
- 0,5 agent en suivi de travaux
- 1 agent de production
- 7 fontainiers
- 1 attaché administratif
- 2 agents administratifs

**Soit 14 équivalents temps plein**

Les moyens techniques comprennent des véhicules type fourgonnettes, camions et engins de terrassement. La Régie dispose d'un appareil de détection de fuites, de traçage de réseaux et d'un

outillage adapté à ses besoins (tronçonneuses, perforatrice pour prise en charge, poste à électro-soudure ...) ainsi que d'un SIG et d'un logiciel de gestion des abonnés et de facturation.

Les missions et travaux effectués sont :

### **La préservation des ressources**

- Signature et renouvellement des Déclaration d'Utilité Publique (DUP)
- Animation du réseau des agriculteurs sur les usages du sol et les modes d'agriculture
- Déploiement de dispositifs incitatifs d'aide à la conversion à l'agriculture biologique
- Études qualitatives et quantitatives des ressources

### **L'exploitation de la ressource**

- Exploitation et entretien des stations de pompage et de traitement
- Entretien des réservoirs
- Entretien des captages d'eau potable (sources et puits)

### **L'entretien du réseau**

- Relevé des compteurs
- Réforme des compteurs
- Gestion d'un stock de pièces servant à l'adduction d'eau
- Mise à niveau des bouches à clés
- Entretien des pièces de robinetterie (vannes, réducteurs...)
- Recherche de fuites
- Entretien des réservoirs et analyseurs

### **Le développement du réseau**

- Renouvellement des conduites d'adduction d'eau
- Branchements neufs
- Amélioration du suivi des stations
- Suivi de maîtrise d'œuvre
- Élaboration de schéma directeur

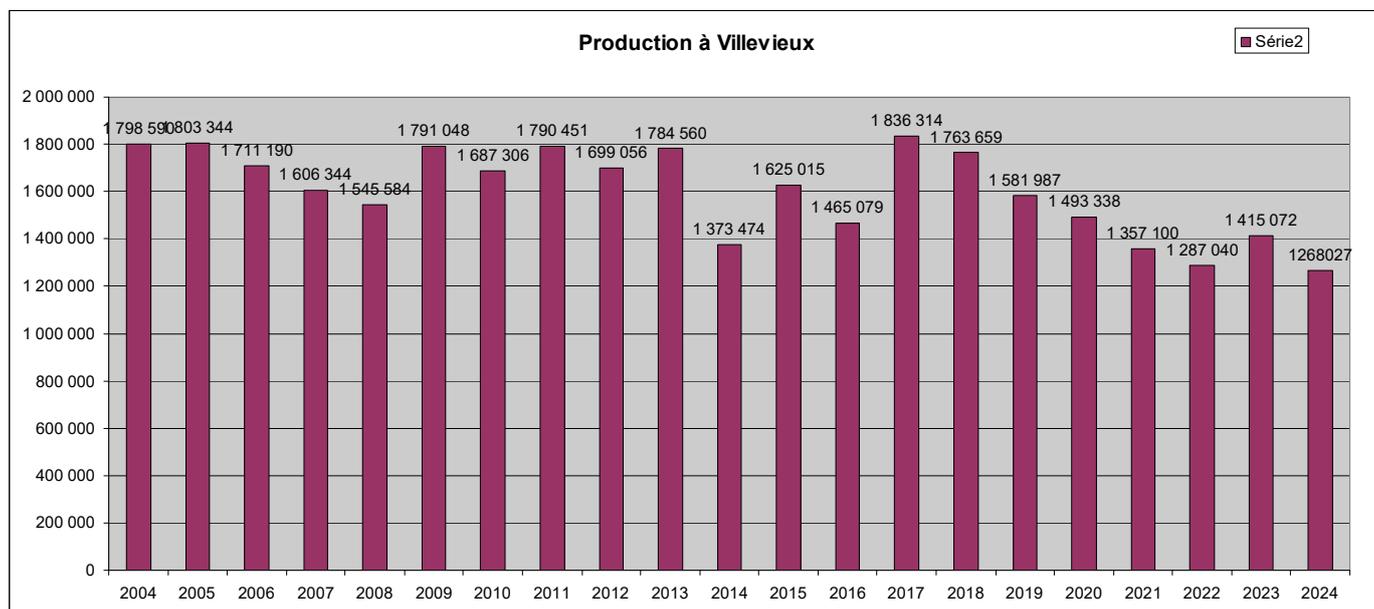
### **La gestion des abonnés et de la facturation**

- Facturation bisannuelle
- Gestion des abonnements
- Gestion clientèle (réclamations, régularisations de factures...)

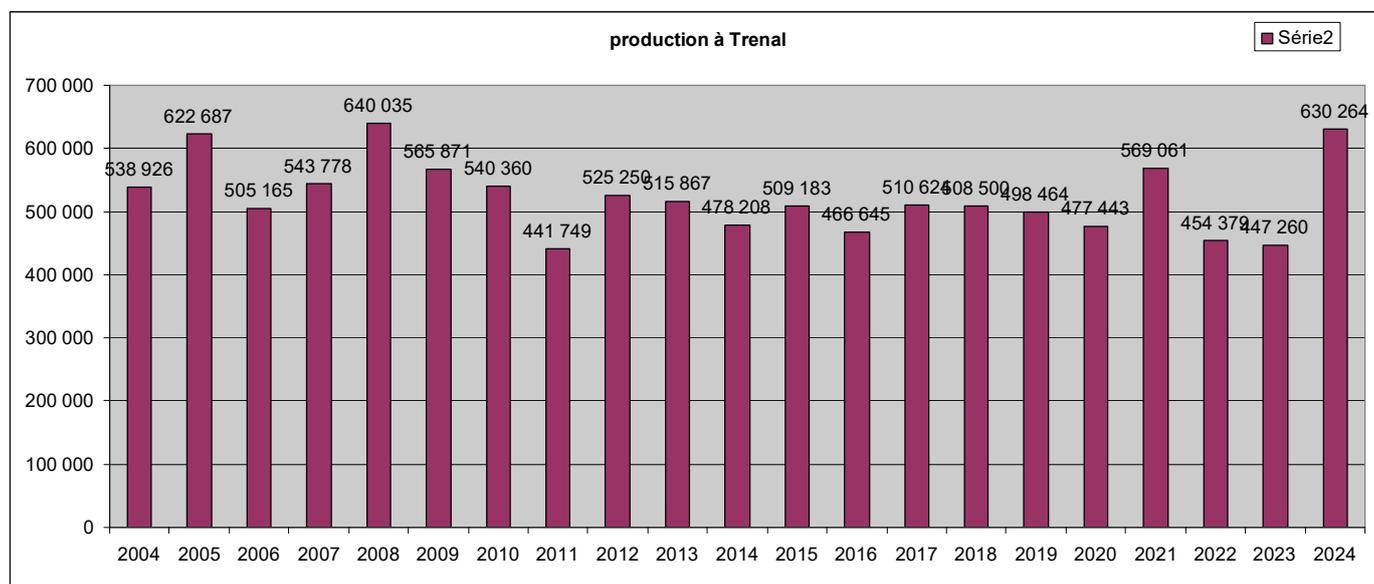
### 1.3/ NATURE DES RESSOURCES ET VOLUMES PRÉLEVÉS

Le réseau d'eau potable est alimenté par un ensemble de nappes et de sources :

- La nappe de Villevieux
  - La nappe de Trenal
  - Les sources de Conliège et Revigny
  - Les sources de Moiron
  - Les sources de Montaigu
- Le volume prélevé, en provenance de la nappe de Villevieux, pour l'année 2024, est de 1 268 027 m<sup>3</sup>, il varie entre 1,26 et 1,80 millions de m<sup>3</sup> par an (entre 2004 et 2024).

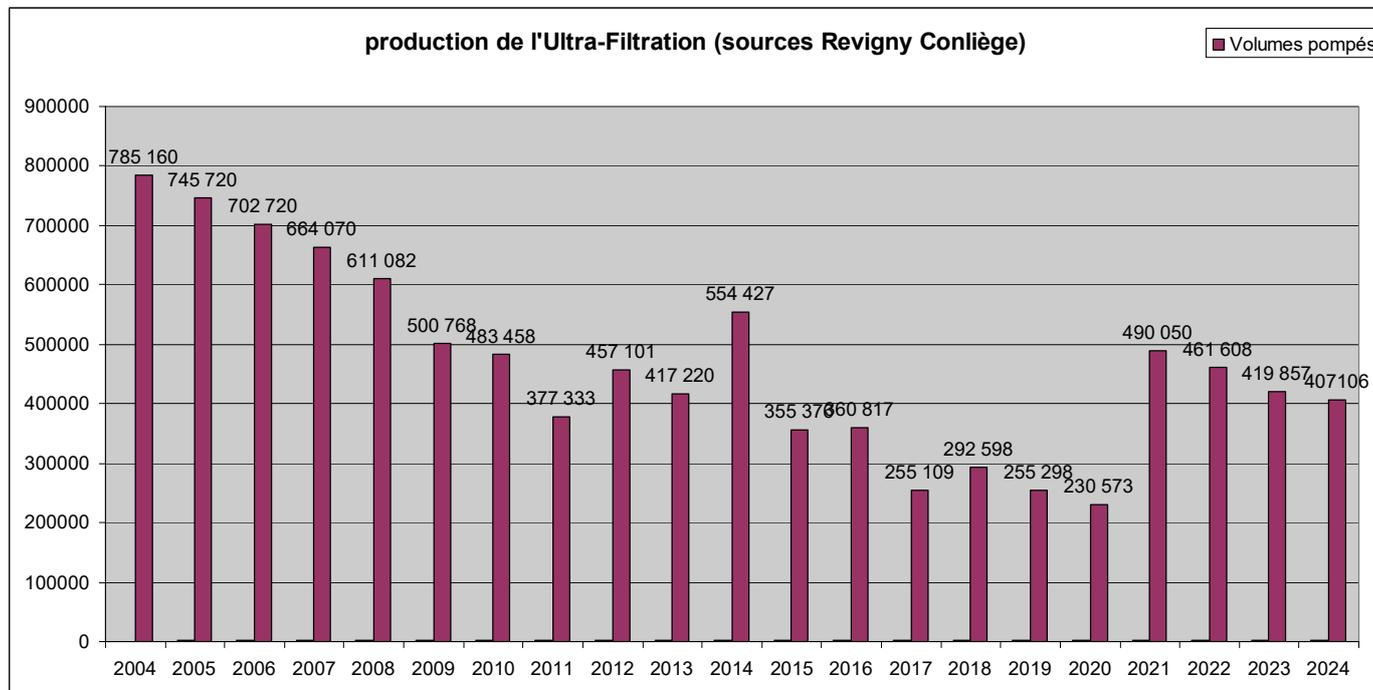


- Le volume prélevé, en provenance de la nappe de Trenal, pour l'année 2024, est de 630 264 m<sup>3</sup>. Il varie entre 440 000 m<sup>3</sup> et 640 000 m<sup>3</sup> (entre 2004 et 2024)



➤ Le volume prélevé, en provenance des sources de Revigny et Conliège, pour l'année 2024, est de 407 106 m<sup>3</sup>.

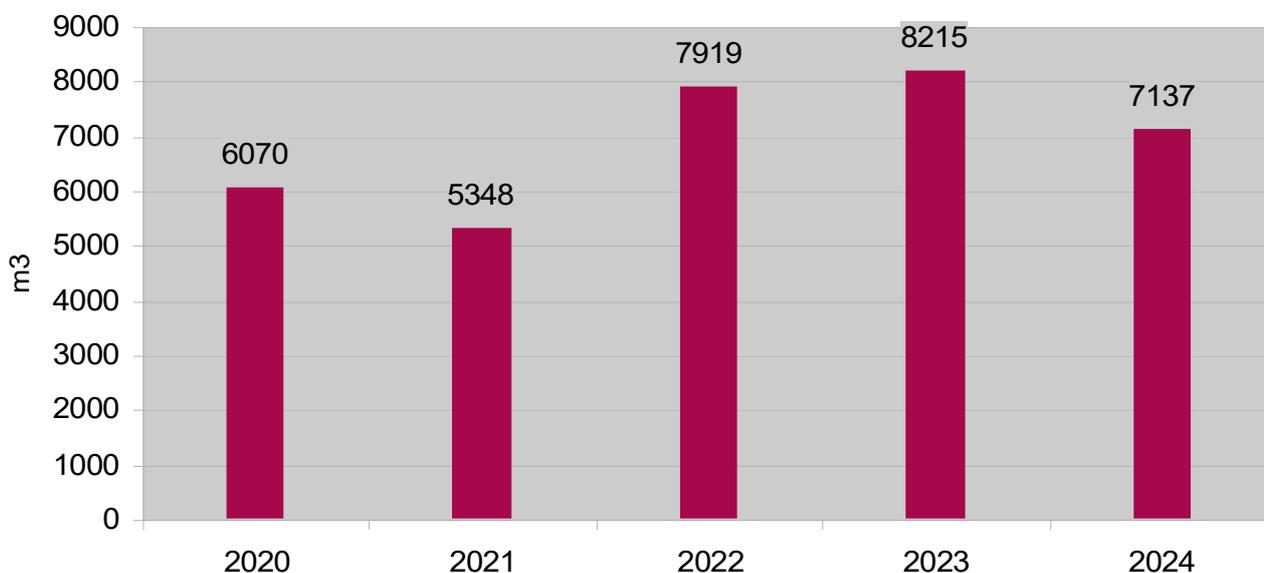
Depuis 2021, l'exploitation de cette ressource a été optimisée, notamment en été, en adaptant les paramètres de fonctionnement de l'ultrafiltration.



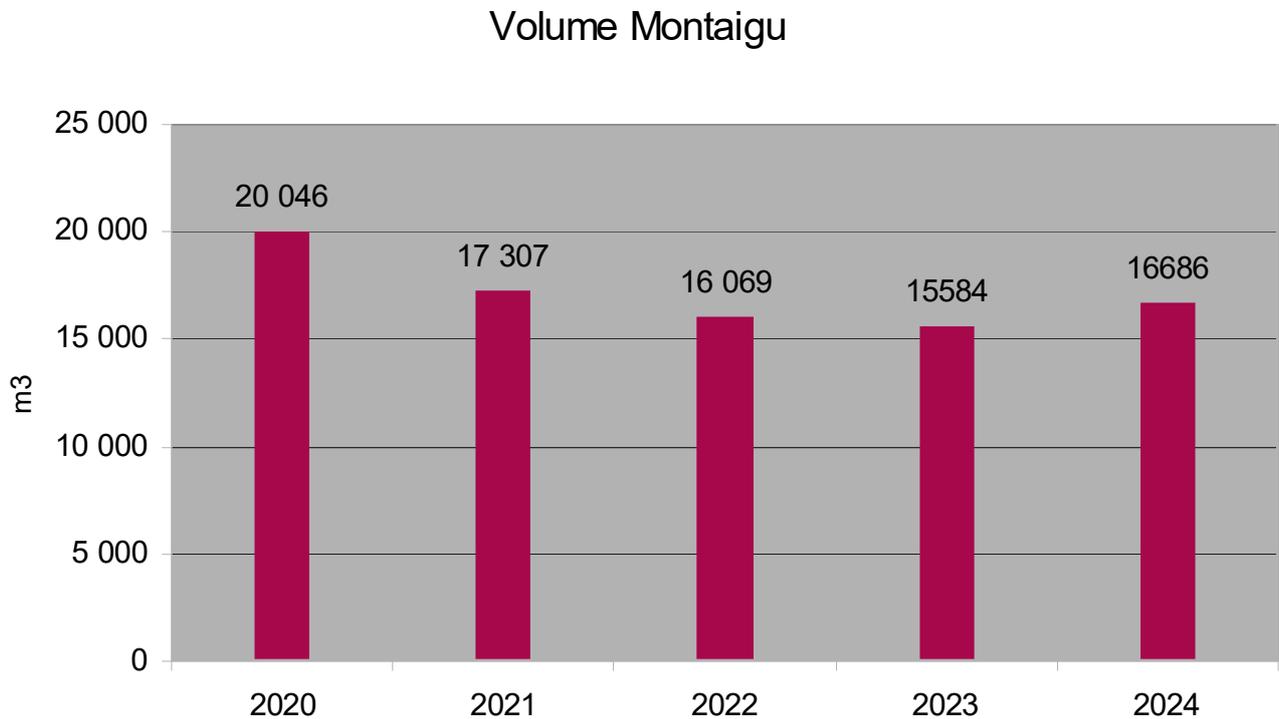
➤ Le volume prélevé, en provenance des sources de Moiron, pour l'année 2024 est de 7 137 m<sup>3</sup>.

Les données historiques datent de la prise de compétence, en 2020.

### Volume produit Moiron



➤ Le volume prélevé, en provenance des sources de Montaigu, pour l'année 2024, est de 16 686 m<sup>3</sup>.



La Régie Eau Potable vend de l'eau :

- ✓ Au SIE des Foulletons (communes de Larnaud, Fontainebrux, Les Repôts), pour l'alimentation de l'ensemble de son réseau d'eau potable :
  - 98 340 m<sup>3</sup> pompés dans la nappe de Villevieux
  - 8 717 m<sup>3</sup> vendus via la commune de Courlaoux et pompés à Trenal ou Villevieux
  - Le volume total vendu au SIE des Foulletons en 2024 est de 107 057 m<sup>3</sup>
  
- ✓ Au SMEA de Beaufort, pour une partie de son réseau, lorsque sa nappe (située à Bonnaud) s'avère insuffisante : en 2024, 5 231 m<sup>3</sup> vendus.

## 1.4/ NOMBRE D'ABONNEMENTS ET VOLUMES VENDUS

**RÉPARTITION DES BRANCHEMENTS ET VOLUMES VENDUS**

Communes	Nombre de branchements	Volume vendu (M3)
Chilly-Le-Vignoble	307	28 653
Condamine	119	13 023
Conliège	365	26 752
Courbouzon	300	22 167
Courlans	445	47 765
Courlaoux	608	73 647
Frébuans	192	16 036
L'Etoile	290	25 841
Lons-Le-Saunier	4 176	1 120 357
Macornay	501	41 528
Messia-Sur-Sorne	464	50 767
Moiron	86	5389
Montaigu	263	26 128
Montmorot	1 440	184 050
Perrigny (ZI)	60	39 702
Saint-Didier	132	10 797
Trenal	203	16 419
Borne ST	1	464
Volumes dégrevés		19 023
<b>Total vente communes</b>	<b>9 952</b>	<b>1 749 021</b>

VENTE EN GROS		
SIE FOULLETONS	VIA LARNAUD	98 340
SIE FOULLETONS	VIA COURLAOUX	8 717
SMEA BEAUFORT		5 231
<b>TOTAL VENTE EN GROS</b>		<b>112 288</b>

**VOLUME TOTAL VENDU : 1 861 309 m<sup>3</sup>**

La longueur du réseau de distribution est d'environ 315 km et dessert une population d'environ 28 000 habitants.

Le réseau est constitué de :

- 5 stations de pompage (Villevieux, Ultrafiltration, Trenal, Montaigu, Moiron)
- 10 châteaux d'eau (Pymont, Messia-Sur-Sorne, UF, Montciel, Savagna, L'Etoile, Condamine, Moiron, Montaigu, Vaux-Sous-Bornay)

## 1.5/PERFORMANCE DU RÉSEAU

PERFORMANCE DU RESEAU ECLA 16 COMMUNES			
Volume produit :	2 441 462 m <sup>3</sup>	Volume mis en distribution :	2 329 174 m <sup>3</sup>
		Volume consommé autorisé :	1 828 647 m <sup>3</sup>
		Volume comptabilisé :	1 749 021 m <sup>3</sup>
Volume acheté en gros :	0 m <sup>3</sup>	Volume vendu en gros :	112 288 m <sup>3</sup>
		Pertes :	500 527 m <sup>3</sup>
		Volume consommé sans comptage :	37 283 m <sup>3</sup>
			+ 13948
		Total :	580 153 m <sup>3</sup>
		Volume de service :	42 343 m <sup>3</sup>
Linéaire réseau	313,2 Km	<i>Volumes non comptés</i>	
Rendement réglementaire	73,40 %		
Rendement de réseau	79,50 %		
Indice linéaire des volumes non comptés :		5,07	m <sup>3</sup> /Km/j
<i>Volume non comptés / linéaire réseau (hors branchements) / 365</i>			
Indice linéaire des pertes en réseau :		4,38	m <sup>3</sup> /Km/j
<i>Pertes / linéaire réseau (hors branchements) / 365</i>			
Indice linéaire de consommation :		16,98	m <sup>3</sup> /Km/j
<i>(Volume consommés autorisés + Volumes exportés) / linéaire réseau (hors branchements) / 365</i>			

L'ILC étant de 16,98 et l'ILP de 4,38, le réseau est intermédiaire (ou semi-urbain), sa performance est jugée ACCEPTABLE.

## **Répartition des rendements et ILP (indice linéaire de perte) par unité de distribution** **(sans tenir compte des volumes de services et volumes autorisés non comptés)**

### Unité de distribution de Moiron

Commune desservie : Moiron

L'eau provient de sources arrivant par gravité dans le local du château d'eau. Lorsque le réservoir est en demande de production, l'eau est filtrée avec un filtre à sable vertical, puis chlorée avec du chlore gazeux. Une fois le réservoir rempli, le trop plein des sources part aux fontaines du village via un réservoir indépendant. Le réseau de 3 km est ensuite alimenté gravitairement. La moitié de ce réseau a été renouvelé en 2015. L'ensemble des compteurs a été changé courant 2020.

\* Le volume vendu en 2024 est de 5 389 m<sup>3</sup> pour un volume prélevé de 7137 m<sup>3</sup>, soit un rendement brut de 75,51 %.

\* Un ILP, Indice linéaire de perte = (Volume produit - Volume vendu) / linéaire de réseau / 365, de 1,60 m<sup>3</sup>/km/j.

### Unité de distribution de Montaigu

Commune desservie : Montaigu

L'eau provient de 3 sources qui, par gravité, arrivent dans une bache de reprise située en point bas à côté de la station de pompage. Elle est ensuite filtrée avec un filtre à sable vertical puis refoulée par pompage dans un château d'eau de 220 m<sup>3</sup> situé en point haut. Elle est chlorée au château d'eau avant d'être distribuée gravitairement dans le réseau pour alimenter le village de Montaigu. Le hameau de Vatagna est quant à lui alimenté par le réservoir de Pymont (puits de Villevieux). Le réseau compte 4,8 km. L'ensemble du réseau du refoulement a été renouvelé entre 2021 et 2023. Le hameau de Vatagna a été équipé fin 2023 de défense incendie suite au renouvellement du réseau alimentant le hameau.

\* Le volume vendu en 2024 sur l'ensemble de la commune (Montaigu village + hameau de Vatagna) est de 26 128 m<sup>3</sup> pour un volume distribué de 27 560 m<sup>3</sup> produit par la station de Montaigu et par Pymont pour Vatagna, soit un rendement brut de 94,80 %.

\* Un ILP de 0,82 m<sup>3</sup>/km/j.

### Unité de distribution de Trenal

Communes desservies : Chilly-Le-Vignoble, Condamine, Courbouzon, Courlans, Courlaoux, Frébuans, l'Étoile, Messia-Sur-Sorne, Montmorot, Saint-Didier, Trenal.

L'eau provient de la nappe d'accompagnement de la Sorne, plaine dans laquelle se situe la station de pompage. L'eau est siphonnée dans 3 puits de 5 à 11 m de profondeur, distants de 200 m chacun. Elle est acheminée dans une bache où elle est chlorée.

Il existe 2 services :

-Le Bas-Service, pour les communes de Courlaoux et Condamine, alimentées par une pompe de 60 m<sup>3</sup>/h par son réservoir de tête à Condamine (300 m<sup>3</sup>).

-Le Haut-Service, comprenant 2 pompes de 80 à 120 m<sup>3</sup>/h en alternat, alimentant le réservoir de tête de Messia-Sur-Sorne (2 000 m<sup>3</sup>), lui-même en équilibre avec les réservoirs de Montciel situés à Montmorot (2000 m<sup>3</sup>) et Savagna (1 000 m<sup>3</sup>, Montmorot également). Ce dernier alimente le réservoir de l'Étoile pour alimenter par gravité l'Étoile et Saint-Didier.

Ce réseau comprend 190 km de canalisations hors branchement.

\* Le volume vendu (y compris VEG) en 2024 est de 503 113 m<sup>3</sup> pour un volume prélevé dans la nappe de Trenal de 630 264 m<sup>3</sup>, auquel on ajoute 75 935 m<sup>3</sup> fournis par Villevieux (ex réseau Ville de Lons-Le-Saunier) soit 706 199 m<sup>3</sup>.

Le calcul du rendement s'établit comme suit :  $((489\ 165 + 13\ 948) / (706\ 199)) * 100$

Le rendement brut est donc de 70,66%.

\* Un ILP brut de 2,93 m<sup>3</sup>/km/j

Les deux pompes de puits restantes ont été renouvelées en 2024, une des pompes de reprise du Haut Service sera à renouveler en 2025.

La sectorisation a elle aussi, commencé à être renouvelée.

### Unité de distribution de Villevieux (Haut Service et Bas Service)

Communes desservies : Lons-Le-Saunier, Macornay, Conliège (et Perrigny ZI).

L'eau provient de la nappe d'accompagnement de la Seillette, dans la plaine de Villevieux. Elle est acheminée par siphons depuis 6 puits distants de 200 m chacun dans une bache où elle est chlorée.

Trois pompes de 300 m<sup>3</sup>/h équipées de variateurs, fonctionnant en alternance, refoulent l'eau vers le réservoir de tête de Pymont (4 000 m<sup>3</sup>, Lons-Le-Saunier). Le réservoir alimente ensuite par gravité un réseau de 115,4 km hors branchements.

Dans cette même unité de distribution, est injectée l'eau produite par ultrafiltration, en provenance des sources de Revigny et de Conliège.

\* Le volume vendu sur cette unité est de 1 231 021 m<sup>3</sup> auquel s'ajoutent les volumes vendus sur la borne des Services Techniques, les volumes alimentant une partie de Vatagna, une partie de Montaigu et de la vente d'eau à Courbouzon par Macornay, pour un volume supplémentaire total de 13 643 m<sup>3</sup>.

→ volume vendu : 1 244 664 m<sup>3</sup>

Le volume fourni par Villevieux est de 1 268 027 m<sup>3</sup> (auquel on soustrait le départ vers Savagna de 114 690 m<sup>3</sup> qui alimente l'unité de Trenal).

L'UF a produit en 2024 : 407 106 m<sup>3</sup>.

$((1\ 231\ 021 + 13\ 643) / (1\ 268\ 027 - 114\ 690 + 407\ 106)) * 100$

Soit un rendement brut de 79,76 %.

\*un ILP brut de 8,71 m<sup>3</sup>/km/j

La dernière partie du hameau de Vatagna sera renouvelée courant 2025

Des débitmètres ont été installés durant l'année 2024 afin de connaître le débit de chaque puits et pouvoir améliorer le pilotage de ces ouvrages.

Le changement d'une nouvelle colonne de syphon est prévu en 2025.

## II/ TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

### 2.1/ LE PRIX DE L'EAU

Un tarif cible permettant d'harmoniser les prix sur l'ensemble du territoire a été calculé. Il a été décidé de l'atteindre en 8 ans (en 2028).

#### 1. Part variable

Par délibération du 26 septembre 2024, la collectivité a voté la mise en œuvre d'une tarification saisonnière à partir du 01/10/2024. Cette tarification saisonnière consiste à appliquer un coefficient de saisonnalité sur la part variable du prix de l'eau.

Coefficient ETE fixé à 1,4 sur la période dite estivale du 1er avril au 30 septembre

Coefficient HIVER fixé à 0,7 sur la période dite hivernale, le restant de l'année

La tarification saisonnière est en effet l'un des leviers pour réduire les usages de l'eau au quotidien. Chacun est incité à faire plus attention à sa consommation, particulièrement pendant la période où la ressource se trouve le plus en tension.

#### 1.1 tarif du 01/01/24 au 30/09/24

<b>LONS-LE-SAUNIER</b>	HT	TVA	TTC
EAU	1,365	5,5	1,440
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,056	5,5	0,059
REDEVANCE P/ POLLUTION	0,290	5,5	0,306
REDEV. P/MODERNISATION DES RÉSEAUX COLLECTE	0,160	0,0	0,160
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,655	0,0	1,655
Total	3,526		3,620

<b>MONTMOROT (desservi par Lons)</b>	HT	TVA	TTC
EAU	1,365	5,5	1,440
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,056	5,5	0,059
REDEVANCE P/ POLLUTION	0,290	5,5	0,306
REDEV. P/MODERNISATION DES RÉSEAUX COLLECTE	0,160	0,0	0,160
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,655	0,0	1,655
Total	3,526		3,620

<b>PERRIGNY ZI</b>	HT	TVA	TTC
EAU	1,365	5,5	1,440
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,056	5,5	0,059
REDEVANCE P/ POLLUTION	0,290	5,5	0,306
REDEV. P/MODERNISATION DES	0,160	0,0	0,160

RÉSEAUX COLLECTE ASSAINISSEMENT SIAAL	1,655	0,0	1,655
Total	3,526		3,620

MACORNAY	HT	TVA	TTC
EAU	1,365	5,5	1,440
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,056	5,5	0,059
REDEVANCE P/ POLLUTION	0,290	5,5	0,306
REDEV. P/MODERNISATION DES RÉSEAUX COLLECTE	0,160	0,0	0,160
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,655	0,0	1,655
Total	3,526		3,620

MONTAIGU (Vatagna par Lons)	HT	TVA	TTC
EAU	1,365	5,5	1,440
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,056	5,5	0,059
REDEVANCE P/ POLLUTION	0,290	5,5	0,306
REDEV. P/MODERNISATION DES RÉSEAUX COLLECTE	0,160	0,0	0,160
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,655	0,0	1,655
Total	3,526		3,620

COURBOUZON (par Lons)	HT	TVA	TTC
EAU	1,365	5,5	1,440
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,056	5,5	0,059
REDEVANCE P/ POLLUTION	0,290	5,5	0,306
REDEV. P/MODERNISATION DES RÉSEAUX COLLECTE	0,160	0,0	0,160
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,655	0,0	1,655
Total	3,526		3,620

CONLIEGE	HT	TVA	TTC
EAU	1,386	5,5	1,462
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,056	5,5	0,059
REDEVANCE P/ POLLUTION	0,290	5,5	0,306
REDEV. P/MODERNISATION DES RÉSEAUX COLLECTE	0,160	0,0	0,160
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,655	0,0	1,655
Total	3,547		3,642

<b>MOIRON</b>	HT	TVA	TTC
EAU	0,890	5,5	0,939
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,056	5,5	0,059
REDEVANCE P/ POLLUTION	0,290	5,5	0,306
REDEV. P/MODERNISATION DES RÉSEAUX COLLECTE	0,160	0,0	0,160
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,655	0,0	1,655
Total	3,051		3,119

<b>MONTAIGU</b>	HT	TVA	TTC
EAU	0,890	5,5	0,939
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,056	5,5	0,059
REDEVANCE P/ POLLUTION	0,290	5,5	0,306
REDEV. P/MODERNISATION DES RÉSEAUX COLLECTE	0,160	0,0	0,160
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,655	0,0	1,655
Total	3,051		3,119

<b>MONTMOROT / CHILLY-LE-VIGNOBLE / CONDAMINE / COURBOUZON / COURLANS / COURLAOUX / FREBUANS / L'ETOILE / MESSIA-SUR-SORNE / SAINT-DIDIER / TRENAL (ex SIER)</b>			
	HT	TVA	TTC
EAU	1,465	5,5	1,546
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,056	5,5	0,059
REDEVANCE P/ POLLUTION	0,290	5,5	0,306
REDEV. P/MODERNISATION DES RÉSEAUX COLLECTE	0,160	0,0	0,160
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,655	0,0	1,655
Total	3,626		3,726

**1.2. tarif du 01/10/24 au 31/12/24**

(mise en œuvre de la tarification saisonnière avec application d'une réduction de 30 % sur la part variable du 01/10 au 31/12)

<b>LONS-LE-SAUNIER</b>	HT	TVA	TTC
EAU	0,956	5,5	1,008
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,056	5,5	0,059
REDEVANCE P/ POLLUTION	0,290	5,5	0,306
REDEV. P/MODERNISATION DES RÉSEAUX COLLECTE	0,160	0,0	0,160
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,655	0,0	1,655
Total	3,117		3,188

<b>MONTMOROT (desservi par Lons)</b>	HT	TVA	TTC
EAU	0,956	5,5	1,008
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,056	5,5	0,059
REDEVANCE P/ POLLUTION	0,290	5,5	0,306
REDEV. P/MODERNISATION DES RÉSEAUX COLLECTE	0,160	0,0	0,160
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,655	0,0	1,655
Total	3,117		3,188

<b>PERRIGNY ZI</b>	HT	TVA	TTC
EAU	0,956	5,5	1,008
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,056	5,5	0,059
REDEVANCE P/ POLLUTION	0,290	5,5	0,306
REDEV. P/MODERNISATION DES RÉSEAUX COLLECTE	0,160	0,0	0,160
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,655	0,0	1,655
Total	3,117		3,188

<b>MACORNAY</b>	HT	TVA	TTC
EAU	0,956	5,5	1,008
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,056	5,5	0,059
REDEVANCE P/ POLLUTION	0,290	5,5	0,306
REDEV. P/MODERNISATION DES RÉSEAUX COLLECTE	0,160	0,0	0,160
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,655	0,0	1,655
Total	3,117		3,188

<b>MONTAIGU (Vatagna par Lons)</b>	HT	TVA	TTC
EAU	0,956	5,5	1,008
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,056	5,5	0,059
REDEVANCE P/ POLLUTION	0,290	5,5	0,306
REDEV. P/MODERNISATION DES RÉSEAUX COLLECTE	0,160	0,0	0,160
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,655	0,0	1,655
Total	3,117		3,188

<b>COURBOUZON (par Lons)</b>	HT	TVA	TTC
EAU	0,956	5,5	1,008
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,056	5,5	0,059
REDEVANCE P/ POLLUTION	0,290	5,5	0,306
REDEV. P/MODERNISATION DES RÉSEAUX COLLECTE	0,160	0,0	0,160
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,655	0,0	1,655
Total	3,117		3,188

<b>CONLIEGE</b>	HT	TVA	TTC
EAU	0,970	5,5	1,023
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,056	5,5	0,059
REDEVANCE P/ POLLUTION	0,290	5,5	0,306
REDEV. P/MODERNISATION DES RÉSEAUX COLLECTE	0,160	0,0	0,160
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,655	0,0	1,655
Total	3,131		3,203

<b>MOIRON</b>	HT	TVA	TTC
EAU	0,623	5,5	0,657
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,056	5,5	0,059
REDEVANCE P/ POLLUTION	0,290	5,5	0,306
REDEV. P/MODERNISATION DES RÉSEAUX COLLECTE	0,160	0,0	0,160
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,655	0,0	1,655
Total	2,784		2,837

<b>MONTAIGU</b>	HT	TVA	TTC
EAU	0,623	5,5	0,657
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,056	5,5	0,059
REDEVANCE P/ POLLUTION	0,290	5,5	0,306
REDEV. P/MODERNISATION DES RÉSEAUX COLLECTE	0,160	0,0	0,160
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,655	0,0	1,655
Total	2,784		2,837

<b>MONTMOROT / CHILLY-LE-VIGNOBLE / CONDAMINE / COURBOUZON / COURLANS / COURLAOUX / FREBUANS / L'ETOILE / MESSIA-SUR-SORNE / SAINT-DIDIER / TRENAL (ex SIER)</b>			
	HT	TVA	TTC
EAU	1,026	5,5	1,082
REDEVANCE PRELEVEMENT	0,056	5,5	0,059
REDEVANCE P/ POLLUTION	0,290	5,5	0,306
REDEV. P/MODERNISATION DES RÉSEAUX COLLECTE	0,160	0,0	0,160
ASSAINISSEMENT SIAAL	1,655	0,0	1,655
Total	3,187		3,262

## 2. Parts fixes

<b>DROIT D' ACCÈS AU SERVICE</b>	HT	TVA	TTC
<b>MONTMOROT / CHILLY-LE-VI- GNOBLE / CONDAMINE / COURBOUZON / COURLANS / COURLAOUX / FREBUANS / L' ETOILE / MESSIA-SUR-SORNE / SAINT-DIDIER / TRENAL (ex SIER)</b>	55,00	10,00	60,50
<b>MACORNAY</b>			
<b>CONLIEGE</b>			
<b>LONS-LE-SAUNIER</b>			
<b>MONTAIGU</b>			
<b>MOIRON</b>			

<b>Part fixe LONS</b>			
<b>TAILLE COMPTEUR</b>	<b>HT</b>	<b>TVA</b>	<b>TTC</b>
15	22,95	5,5	24,21
20	27,39	5,5	28,90
25	58,65	5,5	61,88
40	84,59	5,5	89,24
50	145,86	5,5	153,88
60	184,65	5,5	194,81
80	227,25	5,5	239,75
100	267,44	5,5	282,15

<b>Part fixe MACORNAY / CONLIEGE</b>			
<b>TAILLE COMPTEUR</b>	<b>HT</b>	<b>TVA</b>	<b>TTC</b>
15	23,65	5,5	24,95
20	28,23	5,5	29,78
25	60,46	5,5	63,79
40	87,19	5,5	91,99
50	150,20	5,5	158,46
60	190,33	5,5	200,80
80	234,24	5,5	247,12
100	275,67	5,5	290,83

<b>Part fixe MOIRON</b>			
<b>TAILLE COMPTEUR</b>	<b>HT</b>	<b>TVA</b>	<b>TTC</b>
15	30,12	5,5	31,78
20	32,91	5,5	34,72
25	48,16	5,5	50,81
40	57,84	5,5	61,02
50	75,95	5,5	80,13
60	85,45	5,5	90,15
80	94,80	5,5	100,01
100	102,84	5,5	108,50

<b>Part fixe MONTAIGU</b>			
<b>TAILLE COMPTEUR</b>	<b>HT</b>	<b>TVA</b>	<b>TTC</b>
15	30,02	5,5	31,67
20	32,80	5,5	34,60
25	48,00	5,5	50,64
40	57,64	5,5	60,81
50	75,69	5,5	79,85
60	85,16	5,5	89,84
80	94,47	5,5	99,67
100	102,49	5,5	108,13

**Part fixe MONTMOROT / CHILLY-LE-VIGNOBLE / CONDAMINE /  
COURBOUZON / COURLANS / COURLAOUX / FREBUANS / L' ÉTOILE  
/ MESSIA-SUR-SORNE / SAINT-DIDIER / TRENAL (ex SIER)**

<b>TAILLE COMPTEUR</b>	<b>HT</b>	<b>TVA</b>	<b>TTC</b>
15	45,07	5,5	47,55
20	57,59	5,5	60,76
25	108,79	5,5	114,77
40	133,48	5,5	140,82
50	299,49	5,5	315,96
60	344,77	5,5	363,73
80	396,48	5,5	418,29
100	447,70	5,5	472,32

## 2.2/ MODALITÉS DE FACTURATION

Le système de tarification en vigueur est le suivant :

- Les 16 communes sont facturées par relève d'index réel (avec compteurs équipés de têtes émettrices) 2 fois par an, une au mois de mars et une au mois de septembre,
- Les factures sont généralement envoyées courant mai et octobre,

## 2.3/ MONTANTS DES RECETTES, VENTE D'EAU ET EXPLOITATION

Les volumes et le produit des ventes sont les suivants :

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES FOULLETONS

<b>ANNÉE</b>	<b>VOLUME (m³)</b>	<b>VENTE en € HT</b>
2017	60 136	11 065,02
2018	67 181	12 764,39
2019	73 318	13 563,83
2020	67 396	14 081,81
2021	81 053	17 993,77
2022	67 085	14 367,24
2023	69 668	20 285,93
2024	107 057	85 202,91 €

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE BEAUFORT,**

Année	Volume vendu ( m <sup>3</sup> )	Montant en € ( HT)
2020	9 110	6 256,42
2021	2 383	2 194,77
2022	15 344	13 468,34
2023	12 578	10 457,00
2024	5 231	8 216,19

Les conventions de vente en gros ont été renouvelées fin 2023.

### **III/ INDICATEURS DE PERFORMANCES**

#### **3.1/ QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE**

Le décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 (transposition de la Directive Européenne 98/83/CE du 3 novembre 1998) fixe des niveaux guides "références de qualité" et des concentrations maximales admissibles "limites de qualité" pour les paramètres concernant la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.

L'ensemble des analyses réglementaires est effectué sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire.

Parallèlement, le Service de l'Eau peut réaliser des prélèvements destinés à des analyses bactériologiques et physico-chimiques.

#### **2024 / RÉSEAU de VILLEVIEUX**

**Les eaux prélevées à la station de pompage de Villevieux ont alimenté, en 2024 :**

1. Le réseau Haut Service, toute l'année

2. Le réseau des sources de Revigny et de Conliège lors des arrêts de l'ultrafiltration ou en appoint de l'UF :

Dates	Volume d'appoint de Villevieux en m <sup>3</sup>
1 <sup>er</sup> au 20 janvier	21 001
31 janvier	364
3 février	335
14 au 16 février	1 419
24 au 29 février	4 096
23 au 26 mars	2 356
29 mars	798
4 au 6 juillet	2 749
15 au 17 juillet	1 235
2 août au 3 septembre	19 648
15 au 17 septembre	2 357
3 au 4 octobre	1 886
17 octobre	950
10 au 16 novembre	4 818
24 novembre au 6 décembre	12 190
24 au 31 décembre	4 465

3. Le réseau de Villevieux a pris le relais du 31/07/24 au 01/12/24 pour les communes suivantes :
- Montmorot
  - L'Etoile
  - Saint-Didier

**En raison des dates de basculement d'un réseau à un autre, il est nécessaire de basculer certaines analyses réalisées pour le BS vers le HS :**

Date de l'analyse	Raison(s) du basculement	Type d'analyse
10/01/24	Conductivité >	UDI - D1C
28/02/24	Conductivité > Nitrates > Présence de pesticides caractéristiques de Villevieux	TTP - 39P2
25/03/24	Conductivité >	UDI - D1C
26/08/24	Conductivité >	UDI - 39D2
16/09/24	Conductivité >	TTP - P1
12/11/24	Conductivité >	UDI - D1C
25/11/24	Présence de pesticides caractéristiques de Villevieux	TTP - 39PES
03/12/24	Conductivité >	UDI - D1C

Analyse du 14/02/24 (UDI – D1C) non basculée sur HS cause prélèvement en aval le jour même de l'appoint donc peu de chance d'avoir une eau de mélange.

### Nombre d'analyses effectuées en 2024 pour le Haut Service (HS) ou nappe de Villevieux :

Analyses	P1	39RAD	39PES	39P2	METAB	D1	D1C	39D2
Nombre	4	2	4	4	10	19	4	3

### Résultats des analyses du suivi sanitaire :

PHYSICO CHIMIE	Nombre d'analyses	Unité	Valeur mini	Valeur maxi	Moyenne	Limites de qualité	Références de qualité	Non conformité	Conformité %
Radioactivité	2	Bq/L			<10		100	0	100 %
Température	34	°C	9,5	25,7	15,3		25	0	100 %
Turbidité	34	NFU	<0,2	0,008	0,21		2	0	100 %
pH	34	Unité pH	7	7,5	7,2		9	0	100 %
Titre alcalimétrique complet	8	°f	27,1	27,5	27,4				
Titre hydrotimétrique	8	°f	27,6	32,6	31,3				
Conductivité	34	µS/cm	521	612	593		1100	0	100 %
Carbone organique total	8	mgC/L	<0,5	0,77	0,45		2	0	100 %
Aluminium		µg/L							
<b>NITRATES</b>									
NO3	8	mg/L	14	22	20	50		0	100 %
<b>MICROBIOLOGIE</b>									
Entérocoques	38	n/100ml			<1	0		0	100 %
Escherichia coli	38	n/100ml			<1	0		0	100 %
<b>PESTICIDES</b>									
Pesticides et métabolites (hors puits 6)	14 (39PES + METAB)	µg/L	0	0,44*		0,1 (pertinents) 0,9 (non pertinents)			

\*Valeur maxi : ESA-Metolachlore dans le puits 6 le 25/04/24

Pour rappel, les valeurs réglementaires qui s'appliquent dans le cadre du contrôle sanitaire et de la surveillance des EDCH sont :

- => Une limite de qualité de 0,1µg/L par molécule pour les métabolites pertinents
- => Une limite de qualité de 0,5µg/L pour la somme des pesticides (métabolites pertinents)
- => Une valeur indicative de 0,9µg/L pour les métabolites non pertinents

### Non-conformité le 11/03/24 dans le puits 2

#### Pesticides – Métabolites : chlorothalonil R471811 (0,248 µg/L)

Eau d'alimentation NON CONFORME aux normes de qualité réglementaires. Les substances suivantes sont présentes à des concentrations qui dépassent les limites de qualité de 0,1µg/l : chlorothalonil R471811.

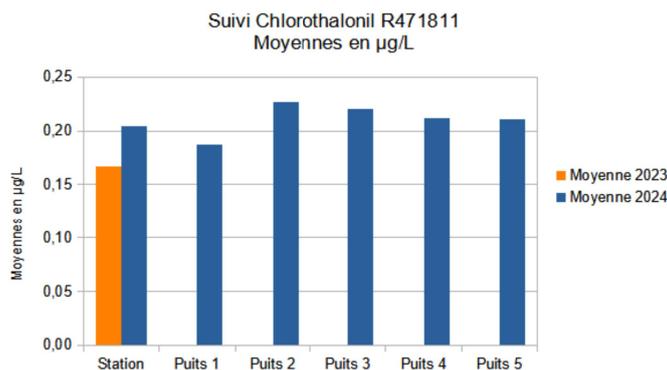
Les concentrations mesurées ne conduisent pas à des mesures de restriction des usages de l'eau pour la préparation d'aliments et la consommation humaine.

**Aux concentrations retrouvées, la consommation de l'eau ne présente pas de risque pour la santé (avis ARS).**

Le Chlorothalonil R471811 est intégrée au contrôle sanitaire depuis juillet 2023

Première détection le 17/07/2023 dans le puits 4 à 0,289 µg/L

Avis de l'ANSES quant au classement du métabolite R471811 le 29 avril 2024 : non pertinent pour les EDCH



## Détection de pesticides

Autres pesticides	Fréquence	Usage/Observation	Origine
chlorothalonil R471811	12	Métabolite du Chlorothalonil	Fongicide
S-Métolachlore	5	Usage sur cultures de printemps	Herbicide
ESA Metolachlore	14	Suivi ECLA renforcé par puits tous les mois	Dégradation herbicide
OXA Metolachlore	5	Suivi ECLA renforcé par puits tous les mois	Dégradation herbicide
Métolachlor NOA	1	Suivi ECLA renforcé par puits tous les mois	Dégradation herbicide
Atrazine-2-hydroxy	4	<b>Produit interdit depuis 2003</b>	Dégradation herbicide
Atrazine déséthyl	3	<b>Produit interdit depuis 2003</b>	Dégradation herbicide
Chloridazone méthyl desphényl	11	Métabolite du chloridazone	Herbicide utilisé sur betteraves
Chloridazone desphényl	3	Métabolite du chloridazone	Herbicide utilisé sur betteraves
Chlortoluron	1	Usage sur céréales	Herbicide

+ **Hexachlorobutadiène** classé par l'ARS dans les composés organohalogènes volatils - solvant d'origine industrielle (usage agricole interdit depuis 2003) – analyse du 4 juin 2024 – TTP/robinet Villeveux

### Caractéristiques principales des eaux prélevées issues de la nappe de Villeveux :

Une eau dure avec un titre hydrotimétrique moyen à 31,6°f

PH alcalin (>7)

Teneur en nitrates moyenne et légèrement à la hausse depuis ces dernières années – à surveiller : objectif ECLA <25 mg/L

Turbidité moyenne convenable

Qualité bactériologique satisfaisante

### Animation de l'AAC dont l'objectif principal est de réduire le recours aux pesticides :

- Déploiements des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) – 20 exploitations concernées et engagées sur le NON USAGE du S-métolachlore et du métazachlore

- Groupe prairie : formation « production fourragère et santé des bovins », visite « production de méteil », tournée des parcelles avec accompagnement technique
- Groupe grandes cultures : formation ODERA, commande groupée de couverts végétaux, pesées MERCI, reliquats azotés et location de matériel de désherbage mécanique
- Groupe vigne : synthèse des actions, projet « alternatives aux pesticides » avec la SVJ (Société de Viticulture du Jura)
- Filières bas intrants : blé dur, chanvre et luzerne

**2024 / RÉSEAU des Sources de Revigny et de Conliège**

Les eaux prélevées aux 5 sources résurgentes sur les communes de Revigny et de Conliège approvisionnent le centre ville de Lons-Le-Saunier ou Bas Service. Le réseau de Villevieux est venu en appoint pour les besoins :

Dates	Volume d'appoint de Villevieux m3
1 <sup>er</sup> au 20 janvier	21 001
31 janvier	364
3 février	335
14 au 16 février	1 419
24 au 29 février	4 096
23 au 26 mars	2 356
29 mars	798
4 au 6 juillet	2 749
15 au 17 juillet	1 235
2 août au 3 septembre	19 648
15 au 17 septembre	2 357
3 au 4 octobre	1 886
17 octobre	950
10 au 16 novembre	4 818
24 novembre au 6 décembre	12 190
24 au 31 décembre	4 465

En raison des dates de basculement d'un réseau à un autre, il est nécessaire de basculer certaines analyses réalisées pour le BS vers le HS :

Date de l'analyse	Raison(s) du basculement	Type d'analyse
10/01/24	Conductivité >	UDI - D1C
28/02/24	Conductivité > Nitrates > Présence de pesticides caractéristiques de Villevieux	TTP - 39P2
25/03/24	Conductivité >	UDI - D1C
26/08/24	Conductivité >	UDI - 39D2
16/09/24	Conductivité >	TTP - P1
12/11/24	Conductivité >	UDI - D1C
25/11/24	Présence de pesticides caractéristiques de Villevieux	TTP - 39PES
03/12/24	Conductivité >	UDI - D1C

Analyse du 14/02/24 non basculée sur HS cause prélèvement en aval le jour même de l'appoint donc peu de chance d'avoir une eau de mélange.

**Nombre d'analyses effectuées en 2024 pour le Bas-Service (BS) ou sources de Revigny et de Conliège :**

Analyses	D1C	P1	39D2	39RP	39PES
Nombre	9	2	1	2	2

**Résultats des analyses du suivi sanitaire :**

PHYSICO CHIMIE	Nombre d'analyses	Unité	Valeur mini	Valeur maxi	Moyenne	Limites de qualité	Références de qualité	Non conformité	Conformité %
Radioactivité	0	Bq/L			<9		100		
Température	12	°C	10,7	20,5	15,3		25	0	100 %
Turbidité	12	NFU	<0,20	0,27	0,0225		2	0	100 %
pH	12	Unité pH	7,2	7,7	7,5		9	0	100 %
Titre alcalimétrique complet	2	°f	20,9	21,5	21,2				
Titre hydrotimétrique	2	°f	21,9	23,2	22,5				
Conductivité	12	µS/cm	427	504	449		1100	0	100 %
Carbone organique total	2	mgC/L	<0,5	0,65	0,325		2	0	100 %
Aluminium	0	µg/L							
<b>NITRATES</b>									
NO3	2	mg/L	8,1	8,7	8,4		50	0	100 %
<b>MICROBIOLOGIE</b>									
Entérocoques	12	n/100ml	<1	<1			0	0	100 %
Escherichia coli	12	n/100ml	<1	<1			0	0	100 %
<b>PESTICIDES</b>									
Pesticides et métabolites	2	µg/L	0	0,082	0		0,1 (pertinents) 0,9 (non pertinents)	0	100 %

**+ 2 analyses réalisées au captage :**

- source de la Diane le 22/07/24 – 39RP et 39PES

- source de la Chevrault le 16/09/24 – 39RP et 39PES

**Aucune non conformité en 2024**

Teneur en nitrates basse

Turbidité moyenne convenable

Qualité bactériologique satisfaisante

**Pesticides**

1 analyse positive sur 2

Présence d'1 substance qui ne dépasse pas le seuil réglementaire :

- Métaldéhyde

Les concentrations des substances identifiées sont inférieures à la limite de qualité de 0,1 µg/L

*Le Métaldéhyde est un pesticide de la famille des molluscicides.*

---

**Caractéristiques principales des eaux prélevées issues des sources de Revigny-Conliège**

Une eau moyennement dure avec un titre hydrotimétrique moyen à 22,5°f

PH alcalin (>7)

**2024 / RÉSEAU des Sources de Montaignu (captage prioritaire)****Nombre d'analyses effectuées en 2024 pour les eaux des sources de Montaignu**

Analyses	D1C ARS	39PES ARS	P1 ARS	ECLA Nitrates
Nombre	3	2	2	29

**Résultats des analyses du suivi sanitaire :**

PHYSICO CHIMIE	Nombre d'analyses	Unité	Valeur mini	Valeur maxi	Moyenne	Limites de qualité	Références de qualité	Non conformité	Conformité %
Radioactivité	0	Bq/L					100		
Température	5	°C	10,6	16,7	13,6		25	0	100 %
Turbidité	5	NFU	0,32	5,8	1,7	1	2	2	60 %
pH	5	Unité pH	7,5	7,9	7,6		9	0	100 %
Titre alcalimétrique complet	2	°f	22,1	22,4	22,3				
Titre hydrotimétrique	2	°f	20,8	21	20,9				
Conductivité	5	µS/cm	450	475	455,0		1100	0	100 %
Carbone organique total	0	mgC/L					2		
Aluminium	3	µg/L	43	340	171,0		200	1	67 %
<b>NITRATES</b>									
NO3	31	mg/L	6,2	19,6	10,1	50		0	100 %
<b>MICROBIOLOGIE</b>									
Entérocoques	5	n/100ml	<1	<1		0		0	100 %
Escherichia coli	5	n/100ml	<1	<1		0		0	100 %
<b>PESTICIDES</b>									
Pesticides et métabolites	2	µg/L	0	0	0,000	0,1		0	100 %

**Non conformité les 17/06/24 (sortie station) et 30/09/24 (distribution)**

Eau d'alimentation NON-CONFORME aux références de qualité

Dépassement de la référence de qualité pour les paramètres suivants : **Turbidité****Point de vigilance – 29/01/24 – Distribution**Référence de qualité non-conforme pour le paramètre **Aluminium**

La référence de qualité de 200µg/L est dépassée et atteint 340µg/L

**Pesticides**

2 analyses ARS – 39PES

Toutes les substances recherchées sont inférieures à leur seuil de détection analytique

**La procédure de DUP est en cours de finalisation (signature de l'arrêté au premier semestre 2025), les prescriptions de l'arrêté interdiront l'utilisation de pesticides dans les périmètres rapprochés.****Nitrates**

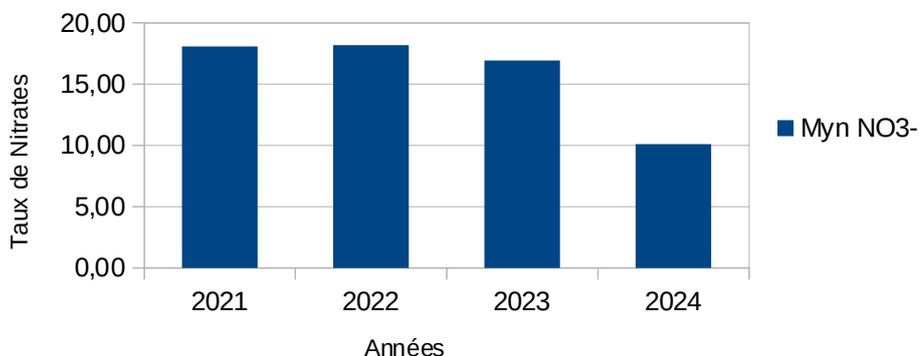
Le suivi renforcé des nitrates s'est poursuivi en 2024 – analyses régulièrement réalisées par ECLA

Pas de pic en 2024

Une moyenne annuelle à 10,10 mg/L (18,71 mg/L en 2023)

## MONTAIGU

Evolution de la moyenne du taux de Nitrates depuis 2024



### Caractéristiques principales des eaux prélevées issues des sources de Montaigu

Une eau moyennement dure avec un titre hydrotimétrique moyen à 23,1°f

PH alcalin (>7)

Qualité bactériologique satisfaisante

**Pas d'analyse aux captages en 2024 - Pour rappel, une analyse sur les captages de Montaigu est réalisée tous les 5 ans (2025 pour la source de la Doye ; 2027 pour les sources de la Croix et des Abreuvoirs (mélange)).**

**2024 / RÉSEAU des Sources de Moiron (captage prioritaire)****Nombre d'analyses effectuées en 2024 pour les eaux de source de Moiron**

Analyses	D1C ARS	39PES ARS	P1 ARS	ECLA Nitrates
Nombre	3	1	2	30

**Résultats des analyses du suivi sanitaire :**

PHYSICO CHIMIE	Nombre d'analyses	Unité	Valeur mini	Valeur maxi	Moyenne	Limites de qualité	Références de qualité	Non conformité	Conformité %
Radioactivité	0	Bq/L							
Température	5	°C	9,9	21,6	13,28		25	0	100 %
Turbidité	5	NFU	0,62	6	2,76	1	2	3	40 %
pH	5	Unité pH	7,3	7,6	7,5		9	0	100 %
Titre alcalimétrique complet	2	°f	23,5	24,6	24,05				
Titre hydrotimétrique	2	°f	25,7	26,8	26,25				
Conductivité	5	µS/cm	481	515	495		1100	0	100 %
Carbone organique total	1	mgC/L			0,64		2		100 %
Aluminium	0	µg/L							
<b>NITRATES</b>									
NO3	32	mg/L	15,2	23,6	18,82	50		0	100 %
<b>MICROBIOLOGIE</b>									
Entérocoques	5	n/100ml	<1	<1		0		0	100 %
Escherichia coli	5	n/100ml	<1	<1		0		0	100 %
<b>PESTICIDES</b>									
Pesticides et métabolites	1	µg/L	0	0	0	0,1		0	100 %

**Non-conformités**

Eau d'alimentation non-conforme aux exigences de qualité. Dépassement de la limite de qualité pour le paramètre turbidité - analyses des 10/04/24, 21/10/24 et 03/12/24.

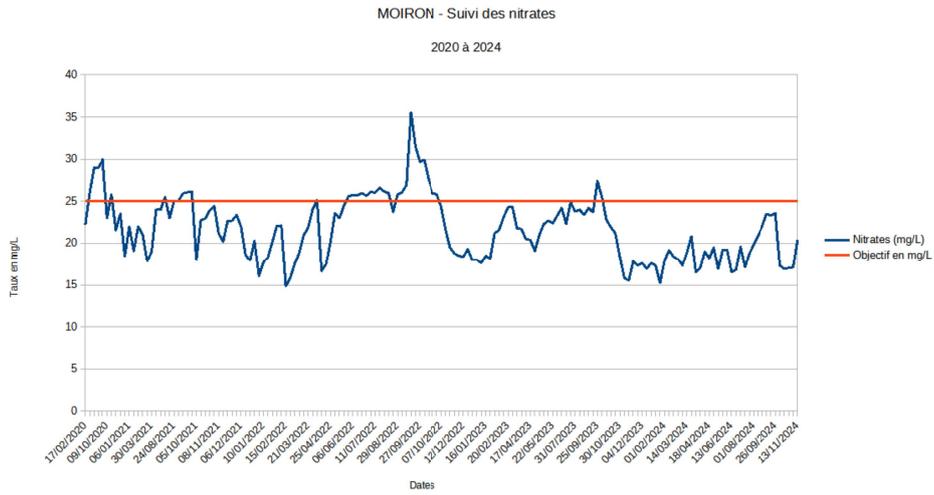
**Absence de pesticides de synthèse**  
**Qualité bactériologique satisfaisante**

**Caractéristiques principales des eaux prélevées issues des sources de Moiron**

Une eau moyennement dure avec un titre hydrotimétrique moyen à 26,25°f  
 PH alcalin (>7)

**Nitrates**

Le suivi renforcé des nitrates s'est poursuivi en 2024 – analyses régulièrement réalisées par ECLA  
 Toutes analyses < 25 mg/L  
 Une moyenne annuelle à 18,82 mg/L (24,4 mg/L en 2023)



**Pas d'analyse au captage en 2024 - Pour rappel, une analyse sur le captage de Moiron est réalisée tous les 5 ans (prochaine en 2026).**

## 2024 / RÉSEAU de Trenal

Les eaux pompées à la station de Trenal alimentent 11 communes.

Le réseau de Villevieux a pris le relais du 31/07/24 au 01/12/24 pour les communes suivantes :

- Montmorot
- L'Etoile
- Saint-Didier

Nombre d'analyses effectuées en 2024 pour les eaux pompées de Trenal :

Analyses	D1	39 RP	39 PES	P1	P2	D2	39 RAD
Nombre	15	1	4	4	2	2	1

Résultats des analyses du suivi sanitaire :

PHYSICO CHIMIE	Nombre d'analyses	Unité	Valeur mini	Valeur maxi	Moyenne	Limites de qualité	Références de qualité	Non conformité	Conformité %
Radioactivité	1	Bq/L					100		100 %
Température	24	°C	9,4	22,9	14,9		25	0	100 %
Turbidité	24	NFU	<0,2	0,46	<0,2		2	0	100 %
pH	24	Unité pH	7,1	7,7	7,3		9	0	100 %
Titre alcalimétrique complet	5	°f	27,3	28,9	28,0				
Titre hydrotimétrique	5	°f	29,1	30,7	29,8				
Conductivité	24	µS/cm	537	582	557		1100	0	100 %
Carbone organique total	7	mgC/L	<0,5	1,1	0,31		2	0	100 %
Aluminium	0	µg/L					200		
<b>NITRATES</b>									
NO3	7	mg/L	6,6	9,7	8,3	50		0	100 %
<b>MICROBIOLOGIE</b>									
Entérocoques	24	n/100ml	<1	<1		0		0	100 %
Escherichia coli	24	n/100ml	<1	<1		0		0	100 %
<b>PESTICIDES</b>									
Pesticides et métabolites	4	µg/L	0	0,01	0,0025	0,1		0	100 %

Aucune non conformité en 2024

### Pesticides

4 analyses ARS – 39PES

1 analyse positive

1 métabolite est identifié : Atrazine déséthyl

Les concentrations de cette substance sont inférieures à la limite de qualité de 0,1µg/L

*Atrazine déséthyl est un métabolite de l'Atrazine – désherbant utilisé notamment sur maïs et interdit depuis 2003.*

**Caractéristiques principales des eaux prélevées issues des sources de Trenal**

---

Une eau moyennement dure à dure avec un titre hydrotimétrique moyen à 29,8°f

PH alcalin (>7)

La teneur en nitrates est faible compte tenu de l'activité agricole environnante

La turbidité est satisfaisante

### 3.2/ INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU

**Selon l'Arrêté du 2 mai 2007 et l'Arrêté du 2 décembre 2013 relatifs aux Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable et d'assainissement**

	2021	2022	2023	2024
<b>INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU</b> évaluer le niveau de connaissance du réseau, la qualité de gestion patrimoniale et le suivi des évolutions du réseau	101/120	101/120	101/120	101/120
<b>RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION</b> connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du Service ou vendus en gros à un autre Service d'eau potable, Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau du réseau	80,27%	82,67 %	84,93 %	79,50 %
<b>SEUIL DE RENDEMENT</b> Défini selon le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif "notamment " à la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable	72,84 %	68,17 %	73,52 %	73,40 %
<b>INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTES</b> Cet indice doit permettre de connaître par Km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage, Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de gestion du réseau,	4,86 m³/km/j	3,32 m³/km/j	4,11 m³/km/j	5,07 m³/km/j
<b>INDICE LINÉAIRE DES PERTES EN RÉSEAU</b> par Km de réseau la part des volumes mis en distribution qui n'est pas consommée avec autorisation sur le périmètre du Service, Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés	4,26 m³/km/j	3,24 m³/km/j	3,12 m³/km/j	4,38 m³/km/j
<b>TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU</b> Information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le Service	1,15 %	1,15%	1,01%	1,18 %
<b>TAUX D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU</b> information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur	Nappe 100 % Sources 60 %	Nappe 100 % Sources 60 %	Nappe 100 % Sources 60 %	Nappe 100 % Sources 60 %

<b>TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES</b> mesurer la continuité du Service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement	<b>0,47</b>	<b>0,61</b>	<b>0,81</b>	<b>0,60</b>
<b>DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ</b> En années	<b>1,29</b>	<b>1,19</b>	<b>1,34</b>	<b>0,62</b>
<b>TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNÉE N-1</b>	<b>64,5% (2)</b>	<b>1 %</b>	<b>1,14 %</b>	<b>1,01 %</b>
<b>TAUX DE RÉCLAMATIONS</b>	<b>0,041 %</b>	<b>0,23%</b>	<b>0,39 %</b>	<b>0,22 %</b>

(1) Ensemble du réseau

(2) y compris retard sur reversement assainissement

### 3.3/ RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Ce rendement doit permettre de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du Service, ou vendue en gros à un autre Service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau du réseau, selon l'Arrêté du 2 mai 2007 et du 2 décembre 2013 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

$$\text{rendement} = \frac{(\text{Volume consommé autorisé} + \text{volume vendu en gros})}{(\text{Volume produit} + \text{volume acheté en gros})} * 100 = 79,50 \%$$

### 3.4/ INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTES

Cet indice doit permettre de connaître par Km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne fait pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés, Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau,

$$\text{Indice linéaire volumes non comptés} = \frac{(\text{Volume mis en distribution} - \text{volume comptabilisé})}{(365 * \text{longueur du réseau})} = 5,07 \text{ m}^3 / \text{j} / \text{km}$$

### 3.5/ INDICE LINÉAIRE DES PERTES EN RÉSEAU

Il doit permettre de connaître par Km de réseau la part des volumes mise en distribution qui n'est pas consommée avec autorisation sur le périmètre du Service, Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés,

$$\text{Indice linéaire pertes en réseau} = \frac{(\text{Volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé})}{(365 * \text{longueur du réseau})} = 4,38 \text{ m}^3 / \text{j} / \text{km}$$

**Volume consommé autorisé** = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

**Volume comptabilisé** = volume relevé aux compteurs sur une période 12 mois de Janvier à Décembre (requête Anémone consommation facturée du 01/01/N au 31/12/N + la borne des Services Techniques )

**Volume consommateurs sans comptage** = espaces verts, essais et manœuvres incendie, lavage voirie, chasse d'assainissement, dégrèvements...

**Volume de service du réseau** = nettoyage de réservoirs, volume de service de production, désinfection et purge de conduites et de branchements suite aux travaux, purge et nettoyage de conduites, analyseurs de chlore et autres en ligne, ...

**Longueur du réseau de desserte** = longueur du réseau au **31/12/2024**

MACORNAY = (réseau non détendu + réseau détendu) = 13,1 Km

CONLIEGE = (réseau + adduction sources) = 8,819 + 5,526 = 14,3 Km

LONS-LE-SAUNIER (haut réseau + bas réseau + adduction sources + refoulement puits) = 88 Km

11 Communes (ex-SIER) : 190 Km

MOIRON : 3 Km

MONTAIGU : 4,8 Km

TOTAL = 13,1+ 14,3+ 88 + 190+ 3+ 4,8 = 313,2 km hors branchements

### 3.6/ TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU

Il doit permettre de compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le Service, selon l'Arrêté du 2 mai 2007 et du 2 décembre 2013 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

$$\text{taux moyen renouvellement} = \frac{\frac{(\text{Longueur cumulée de réseau renouvelé } N-4 \text{ à } N)}{(\text{longueur réseau au } 31/12/N)}}{5} = \frac{\frac{18,31}{313}}{5} = 1,18\%$$

Nota : Le taux de renouvellement pour un réseau constitué de fonte ductile ou PVC doit être de 1,4 % pour un renouvellement complet tous les 70 ans.

Le réseau ex-SIER est constitué à plus de 70 % de PVC.

---

**Longueur cumulée de réseau renouvelé au cours des années N- 4 à N****Sur la partie ex-lons :**

Réseau renouvelé en 2020 : 1,250 km

Réseau renouvelé en 2021 : 1, 960 km

Réseau renouvelé en 2022 : 2,002 km

Réseau renouvelé en 2023 : 2,581 km

Réseau renouvelé en 2024 : 0,975 km

Pour l'ensemble du réseau la longueur cumulée de réseau renouvelé au cours des années N- 4 à N est de 8,768 km

**Sur la partie ex-SIER :**

Réseau renouvelé en 2021 : 2,38 km

Réseau renouvelé en 2022 : 2,93 km

Réseau renouvelé en 2023 : 1,242 km

Réseau renouvelé en 2024 : 2,99

Pour l'ensemble du réseau la longueur cumulée de réseau renouvelé au cours des années N- 4 à N est de 9,542 km

Soit 18,31 Km de réseau renouvelé sur l'ensemble d'ECLA depuis 5 ans.

**3.7/ TAUX D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU**

Ce taux donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur selon l'Arrêté du 2 mai 2007 et du 2 décembre 2013 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement et est fixé comme suit,

**NAPPE ALLUVIALE**

Le taux d'avancement de la protection de la ressource de la nappe alluviale de Villevieux est de 100 %

**L'arrêté préfectoral**

- ✓ Portant Déclaration d'Utilité Publique
- ✓ Portant autorisation de traiter et de distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine
- ✓ Et portant autorisation de prélèvement a été pris le 2 mars 2012

Le taux d'avancement de la protection de la ressource de la nappe alluviale de Trenal est de 100 %

**L'arrêté préfectoral**

- ✓ Portant Déclaration d'Utilité Publique
- ✓ Portant autorisation de traiter et de distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine
- ✓ Et portant autorisation de prélèvement a été pris le 14 avril 1985

Sources gravitaires : il reste la DUP de Montaignu à finaliser (signature de l'arrêté de DUP attendue pour le 1<sup>er</sup> semestre 2025 – CODERST fixé au 17 avril 2025).

### 3.8/ TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES

Ce taux doit mesurer la continuité du service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement,

$$\text{Taux occurrence interruptions de service non programmées} = \frac{(\text{nb coupures non prog} * 1000)}{(\text{nb abonnés})} = \frac{6 * 1000}{9952} = 0,60$$

### 3.9/ DÉLAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS ET TAUX DE RESPECT DE CE DÉLAI

Ce taux doit permettre d'évaluer le respect des engagements de délai d'ouverture des branchements d'eau potable, selon l'Arrêté du 2 mai 2007 et du 2 décembre 2013 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Pour la Régie Eau Potable, ce délai est au maximum de deux jours ouvrables. Les branchements ne sont fermés que lorsqu'il n'y a pas de reprise d'abonnement suite à un départ, et les demandes sont traitées quotidiennement.

### 3.10/ DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ

Elle doit permettre d'apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement, et traduit la durée nécessaire pour amortir la totalité du capital de la dette, en supposant que les excédents nets de fonctionnement (épargne brute) y soient consacrés chaque année.

$$\text{Durée d'extinction de la dette} = \frac{(\text{en cours total de la dette})}{(\text{épargne brute annuelle})} = \frac{1297399}{2072725} = 0,62 \text{ ans}$$

1,34 année est la durée durant laquelle la Régie devrait consacrer la totalité de sa capacité d'autofinancement pour rembourser sa dette.

### 3.11/ TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L' ANNÉE N-1

Ce taux doit permettre de mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.

$$\text{Taux d'impayés} = \frac{(\text{Montant d'impayés au titre de l'année } N-1) * 100}{(\text{Recette TTC factures au titre de } N-1)} = \frac{74428,33 * 100}{7303908,23} = 1,01 \%$$

### 3.12/ TAUX DE RÉCLAMATION

Ce taux doit permettre de traduire de manière synthétique le niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'eau, selon l'Arrêté du 2 mai 2007 et du 2 décembre 2013 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

$$\text{Taux réclamation} = \frac{(\text{nb de réclamation laissant une trace écrite}) * 100}{(\text{nb d'abonnés})} = \frac{22 * 100}{9952} = 0,22 \%$$

## 4. / FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### 4.1/ MONTANT DES TRAVAUX

#### PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX RÉALISÉS POUR L'ANNÉE 2024

INVESTISSEMENTS	MONTANT € HT
2031 Études	128 466 €
21531 Réseaux d'adduction d'eau Renouvellement de réseau Lons: 1,49 km Macornay:1,5 km Courbouzon:0,588 km Montmorot : 0,975 km	866 961 €
2154 à 2188 Matériel, service de distribution, y compris compteurs	53 569 €

#### PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX POUR L'ANNÉE 2025

INVESTISSEMENTS	MONTANT € HT
20 Études préparations chantiers / schéma directeur eau potable	190 000 €
21531 Renouvellement réseaux d'adduction d'eau Lons : secteur vernier : 0,9 km Conliège : le Saugeois : 0,025 km Vatagna : rue du curé Marion:0,23 km Montmorot : Savagna et rue des Érables : 0,20 km Trenal : Hameau de Beyne:0,81 km Reliquat de 2024 Courbouzon : rue du revermont 0,588 km	1 157 200 €
2154 à 2188 Matériel, service de distribution, y compris compteurs	218 500 €

## 4.2/ ENCOURS DE LA DETTE ET ANNUITÉ

En 2024, l'encours de la dette de la régie eau ECLA s'élève à 1 297 399 €, l'annuité à 289 918 € (y compris intérêts).

## 4.3/ COMPTE ADMINISTRATIF 2024 HT

EXPLOITATION	Chap	Dépenses HT émises	Recettes HT émises
Charges à caractère général	11	271 352,63	
Charges Personnels et Frais assimilés	12	808 571,90	
Atténuation de produits	14	362 189,00	
Reversements assainissement et non valeur 6581,654	65	1 584 497,90	
Charges financières	66	28 729,29	
Charges exceptionnelles	67	59 013,49	
Dotations aux amortissements	042	1 030 627,32	
Rattachements SUR 2025		2 018 914,61	
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>6 163 896,14</b>	
Quote part dans subvention investissement	042		97 914,00
Ventes prod fab, prest services	70		6 219 250,69
Subventions d'exploitation	74		14 850,60

Autres produits gestion courante	75		627 833,50
Atténuation de charges	013		6 990,52
Produits exceptionnels	77		337 068,92
Reprise sur provisions	78		0,00
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>7 303 908,23</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Chap</b>	<b>Dépenses HT émises</b>	<b>Recettes HT émises</b>
Opérations d'ordre - Transfert	040	97 914,00	
Emprunts et dettes assimilés	16	292 038,83	
Frais d'étude INCOM 2051	20	134 996,36	
Immobilisations corporelles	21	927 162,76	
Immobilisations en cours	23	0,00	
Charges patrimoniales	041	0,00	
Reste à réaliser au 31/12/24	21	559 849,44	
<b>TOTAL DÉPENSES (hors RAR)</b>		<b>1 452 111,95</b>	
Opérations d'ordre - Transfert	040		1 030 627,32
Opérations patrimoniales	041		0,00
Dotations Réserves	106		434 210,90
Subventions investissement	13		301 260,74
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>1 766 098,96</b>

#### 4.4/ DÉGRÈVEMENTS

L'application de la Loi Warsmann et des modifications récentes du règlement de service conduisent à des dégrèvements dont l'historique est reporté ci-dessous :

ANNÉE 2021 : 24 770 m<sup>3</sup> dégrévés

ANNÉE 2022 : 80 518 m<sup>3</sup> dégrévés

ANNÉE 2023 : 64 745 m<sup>3</sup> dégrévés

ANNÉE 2024 : 19 023 m<sup>3</sup> dégrévés

L'augmentation du volume dégrévé en 2022 et 2023 s'explique par la mise en œuvre d'une modification du règlement portant sur la limite de responsabilité Régie/usager, déplacée du compteur à la purge après compteur.

#### 4.5/ MONTANT DES AMORTISSEMENTS

Le montant des amortissements (DF 042) réalisés en 2024 s'élève à 1 030 627,32 €.

#### 4.6/ PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX

Un schéma directeur d'eau potable a été lancé en 2024.

Il s'agit d'une étude très complète qui aboutira à un programme pluriannuel d'investissement basé sur des tableaux multi-critères pertinents.

Dans l'attente de l'aboutissement de cette étude, le programme de travaux s'établit annuellement, au moment de l'élaboration budgétaire, sur la base :

- des défaillances et fuites récurrentes constatées par les exploitants
- de l'analyse de l'âge et de la vétusté des canalisations
- des opportunités de mutualisation avec des travaux d'assainissement et/ou de voirie

## V ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

#### 5.1 MONTANTS DES ABANDONS DE CRÉANCE

Les abandons de créance ou versement à un fond de solidarité, au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité, en application de l'article L, 115-3 du code de l'action sociale et des familles, sont les suivantes pour l'année 2024 (natures 65411-65412) :

Abandons de créance : 25 490,77 € a été déclaré en taxes et produits irrécouvrables.

Versement à un fond de solidarité : aucune demande traitée.

#### 5.2 DESCRIPTIFS ET MONTANTS DES OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

La loi dite « Oudin Santini » adoptée le 27 janvier 2005 relative à la Coopération Internationale des Collectivités Territoriales et des Agences de l'Eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de

l'assainissement, permet aux établissements chargés des Services publics de mener des actions de coopération internationales,

La Régie Eau Potable d'ECLA a soutenu, en 2021, financièrement l'association "POM" -Pour Oublier la Misère-, œuvrant à la coopération internationale en matière d'accès à l'eau potable pour un montant de 2 000 euros ainsi que l'association Peuple Solidaire pour un montant de 2 000 euros également.

En 2024, la Régie EAU n'a pas reçu de demandes de subventions pour des projets de développement d'accès à l'eau potable à l'international.

Fait à LONS-LE-SAUNIER,  
Le 23 avril 2025

# ANNEXES

- Qualité de l'eau sur les sources de Revigny et Conliège
- Qualité de l'eau sur la nappe de Villevieux
- Qualité de l'eau sur les sources de Moiron
- Qualité de l'eau sur les sources de Montaigu
- Qualité de l'eau sur la nappe de Trenal

## Info factures 2023 (données transmises par l'ARS)



## ZONE DE DISTRIBUTION : LONS LE SAUNIER BS REVIGNY

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2023</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<b>A</b> : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2022 : A	

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (LONS-LE-SAUNIER), soit 7748 personnes. Le responsable des installations est : « ECLA - SERVICE DES EAUX ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « ECLA - SERVICE DES EAUX » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>20</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>5</b> Valeur moyenne : <b>12 mg/L</b> Valeur maxi : <b>13 mg/L</b>
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>3</b> Conformité : <b>100 %</b> Nombre de substances recherchées : <b>349</b> Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b>
TURBIDITÉ	A	Très bonne qualité
Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.		Nombre de prélèvements : <b>20</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 NFU</b>
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>5</b> Valeur moyenne : <b>24,4 °f</b> Valeur maxi : <b>25,2 °f</b>

### Quelques conseils

<b>ABSENCE</b> 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
<b>CHLORE</b> 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
<b>ADOUCCISSEUR</b> 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
<b>RÉSEAU PRIVÉ</b> 	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

### Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a>
---	--

Édité le 06/09/2024

UDI 039000606

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Agence régionale de santé de Bourgogne Franche-Comté - Délégation Territoriale du Jura - 15 Rue François Bussenet - 39000 LONS-LE-SAUNIER

[ars-bfc-dsp-se-39@ars.sante.fr](mailto:ars-bfc-dsp-se-39@ars.sante.fr) @



## ZONE DE DISTRIBUTION : LONS LE SAUNIER HS VILLEVIEUX

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2023</b> La recherche de molécules de dégradation des pesticides chlorothalonil (métabolites), débutée en juillet 2023, a mis en évidence leur présence dans l'eau distribuée à des concentrations supérieures à la limite de qualité, mais qui restent inférieures aux valeurs sanitaires actuellement définies pour limiter la consommation. Elle conduit à dégrader l'indice de qualité de l'eau distribuée pour l'année 2023. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	<b>A</b> : Eau de bonne qualité
	<b>B</b> : Eau de qualité convenable
	<b>C</b> : Eau de qualité insuffisante
	<b>D</b> : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.  Elle fait l'objet d'un traitement.  Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (COURBOUZON, LONS-LE-SAUNIER), soit 9605 personnes. Le responsable des installations est : « ECLA - SERVICE DES EAUX ».	<b>BACTÉRIOLOGIE</b> <b>A</b> Très bonne qualité Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : <b>24</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>
Pour plus de renseignements, veuillez contacter « ECLA - SERVICE DES EAUX » qui assure l'exploitation du réseau.	<b>NITRATES</b> <b>A</b> Bonne qualité Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : <b>6</b> Valeur moyenne : <b>20,2 mg/L</b> Valeur maxi : <b>21 mg/L</b>
	<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b> <b>C</b> Dépassements réguliers de la limite réglementaire Nombre de prélèvements : <b>10</b> Conformité : <b>70 %</b> Nombre de substances recherchées : <b>349</b> Valeur maxi : <b>0,19 microgramme/L (chlorothalonil r471811)</b> Substance(s) non conforme(s) : <b>chlorothalonil r471811</b>

Quelques conseils	TURBIDITÉ
<b>ABSENCE</b>  Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	<b>A</b> Très bonne qualité Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU. Nombre de prélèvements : <b>24</b> Valeur maxi : <b>0,33 NFU</b>
<b>CHLORE</b>  Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.	
<b>ADOUCCISSEUR</b>  Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.	
<b>RÉSEAU PRIVÉ</b>  Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.	

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
<b>DURETÉ</b> Eau très dure Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Nombre de prélèvements : <b>6</b> Valeur moyenne : <b>31,6 °f</b> Valeur maxi : <b>32 °f</b>

Édité le 14/09/2024

UDI 039000629



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Agence régionale de santé de Bourgogne Franche-Comté - Délégation Territoriale du Jura - 15 Rue François Bussenet - 39000 LONS-LE-SAUNIER

[ars-bfc-dsp-se-39@ars.sante.fr](mailto:ars-bfc-dsp-se-39@ars.sante.fr) @



## ZONE DE DISTRIBUTION : MOIRON

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2023</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<b>A</b> : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2022 : A	

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LE MONT FREILLON. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (MOIRON), soit 141 personnes. Le responsable des installations est : « ECLA - SERVICE DES EAUX ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « ECLA - SERVICE DES EAUX » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>10</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b> Années prises en compte : <b>2022, 2023</b>
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>25,5 mg/L</b> Valeur maxi : <b>29 mg/L</b>
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>2</b> Conformité : <b>100 %</b> Nombre de substances recherchées : <b>345</b> Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b>
TURBIDITÉ	A	Très bonne qualité
Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.		Nombre de prélèvements : <b>5</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>2 NFU</b>
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>26,1 °f</b> Valeur maxi : <b>26,4 °f</b>

### Quelques conseils

	<b>ABSENCE</b> Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
	<b>CHLORE</b> Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
	<b>ADOUCCISSEUR</b> Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
	<b>RÉSEAU PRIVÉ</b> Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

### Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eau.potable.sante.gouv.fr">www.eau.potable.sante.gouv.fr</a>
---	--

Édité le 06/09/2024

UDI 039000729

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisation ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Agence régionale de santé de Bourgogne Franche-Comté - Délégation Territoriale du Jura - 15 Rue François Bussenet - 39000 LONS-LE-SAUNIER

[ars-bfc-dsp-se-39@ars.sante.fr](mailto:ars-bfc-dsp-se-39@ars.sante.fr) @



## ZONE DE DISTRIBUTION : MONTAIGU

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2023</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<b>A</b> : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2022 : B	

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LA CROIX, LA DOYE, LES ABRÉUVOIRS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (MONTAIGU), soit 337 personnes. Le responsable des installations est : « ECLA - SERVICE DES EAUX ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « ECLA - SERVICE DES EAUX » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>10</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b> Années prises en compte : <b>2022, 2023</b>
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>20,5 mg/L</b> Valeur maxi : <b>23 mg/L</b>
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>2</b> Conformité : <b>100 %</b> Nombre de substances recherchées : <b>349</b> Valeur maxi : <b>0,02 microgramme/L</b>
TURBIDITÉ	A	Bonne qualité
Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.		Nombre de prélèvements : <b>5</b> Conformité : <b>80 %</b> Valeur maxi : <b>1,4 NFU</b>
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>23,1 °f</b> Valeur maxi : <b>23,7 °f</b>

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

#### ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

#### RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 14/09/2024

UDI 039000745

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : ECLA - REVERMONT

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2023</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<b>A</b> : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2022 : A	

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 11 communes (CHILLY-LE-VIGNOBLE, CONDAMINE, COURBOUZON, COURLANS, COURLAOUX, ETOILE (L'), FREBUANS, MESSIA-SUR-SORNE, MONTMOROT, SAINT-DIDIER, TRENAL), soit 8960 personnes. Le responsable des installations est : « ECLA - SERVICE DES EAUX ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « ECLA - SERVICE DES EAUX » qui assure l'exploitation du réseau.

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

#### ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

#### RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 06/09/2024

UDI 039001441

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	INDICATEUR	QUALITÉ
<b>BACTÉRIOLOGIE</b>	<b>A</b>	Bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>23</b> Conformité : <b>95 %</b> Valeur maxi : <b>1 n/100 ml</b>
<b>NITRATES</b>	<b>A</b>	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>5</b> Valeur moyenne : <b>9,68 mg/L</b> Valeur maxi : <b>11 mg/L</b>
<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>4</b> Conformité : <b>100 %</b> Nombre de substances recherchées : <b>349</b> Valeur maxi : <b>0,008 microgramme/L</b>
<b>TURBIDITÉ</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.		Nombre de prélèvements : <b>23</b> Valeur maxi : <b>0,31 NFU</b>
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>		
<b>DURETÉ</b>		Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>5</b> Valeur moyenne : <b>30 °f</b> Valeur maxi : <b>30,8 °f</b>

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.